



Le 23 février 2021

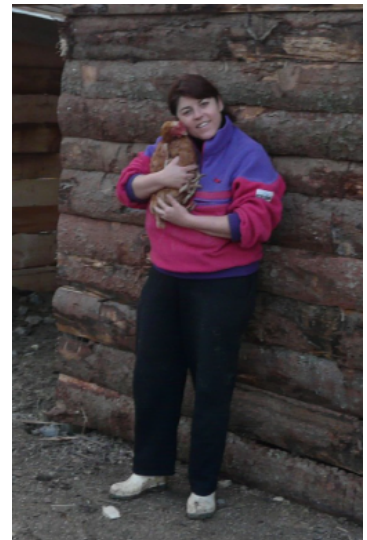
## Communiqué de Presse - Urgence-solidarité: Sauvons l'élevage de poules bio d'Agnès Suptil!

---



Depuis 2010, Agnès SUPTIL élève des poules pondeuses à Apremont en Savoie. Elle produit autour de 900 œufs bio par jour tous vendus localement.

Ses poules sont élevées en plein air et les soins préventifs sont privilégiés (huiles essentielles, vinaigre blanc...).



**Mais depuis le 15 février, Agnès est confrontée à une situation dramatique et une urgence vitale pour le devenir de son activité.**

En effet, suite à un test positif à la salmonelle dans la litière d'1 de ses 3 bâtiments, elle a dû faire abattre immédiatement tout son cheptel à titre préventif, soit ses 900 poules, un véritable crève-cœur pour elle ! Et ce alors que les tests sur les 2 autres poulaillers étaient négatifs, que lots sont séparés, et sans pouvoir procéder à un 2e test.

En aucun cas, la présence des salmonelles n'est due à des manquements dans ses pratiques d'élevage. La salmonelle est une bactérie naturellement présente dans l'environnement. Ainsi l'élevage en plein air implique un contact des animaux avec leur environnement et donc potentiellement certaines bactéries.

C'est la Loi qui, dans sa version actuelle, constitue un couperet insupportable pour les élevages en plein air : un test positif, sur parcours ou litière, et c'est l'abattage de tout le cheptel ! Sans que les œufs, ni les poules ne soient testés. Et sans aucune indemnisation!

Pour Agnès, au-delà du sentiment d'injustice et d'impuissance, les conséquences financières sont dramatiques:

- 4000€ de frais d'abattage
- 5000€ de perte de revenu (4 mois de vide sanitaire sans revenu)
- 3000€ de charges fixes à payer pendant cette période
- 8000€ pour racheter 600 poules

Soit 20.000€ de pertes qui sont insurmontables pour elle.

Agnès veut se battre pour les autres éleveurs au côté d'instances nationales, pour faire changer la Loi, particulièrement brutale, disproportionnée et injuste depuis 2018 pour les petits élevages en plein air.

En effet, 77.000 poules pondeuses ont été abattues à titre préventif en Rhône-Alpes récemment.

**La Bio d'Ici a décidé de mettre en place une cagnotte solidaire afin d'aider Agnès Suptil, coopératrice de la première heure de la Bio d'Ici, à passer cette période difficile et à redémarrer son activité au plus vite :**  
**[www.leetchi.com/c/soutien-agnes-suptil](http://www.leetchi.com/c/soutien-agnes-suptil)**

**La Bio d'Ici en quelques mots :**

*La Bio d'ici est une plateforme coopérative de producteurs et transformateurs bio locaux, pour la restauration collective et commerciale, ancrée sur le territoire des Pays de Savoie et de l'Ain. Initiative pionnière sur ce territoire, elle a été créée sous forme associative en 2010 et transformée en Société coopérative d'Intérêt Collectif (à but non lucratif) en 2012.*

*La bio d'Ici c'est :*

- 30 associés : producteurs, salariés, collectivités, bénévoles...
- 40 producteurs et transformateurs locaux et régionaux
- 200 établissements partenaires en Pays de Savoie et dans l'Ain

**Contacts La Bio d'Ici :**

Christine Viron - Directrice - [christine.viron@labiodici.fr](mailto:christine.viron@labiodici.fr) - 06.08.35.55.75

Emmanuelle Caillat - Associée - [ecaillat@me.com](mailto:ecaillat@me.com) - 06.79.67.40.34